

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N° DN526

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter le rapport annexé par l'alinéa suivant :

« Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'information permettant d'identifier les bases françaises les plus exposées et les plus vulnérables aux changements climatiques à venir. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES demande un rapport du Gouvernement permettant d'identifier les bases françaises les plus exposées et les plus vulnérables aux changements climatiques à venir.

Notre défi est d'inscrire l'activité humaine dans le cadre des limites planétaires. Pour y répondre avec responsabilité et détermination, nous devons procéder à une bifurcation écologique de notre économie. Il s'agit de changer la façon dont nous produisons, consommons et échangeons pour nous mettre en harmonie avec la nature tout en garantissant des conditions de vie dignes pour chacun.e. Cela doit donc être planifié. La planification est d'abord une méthode. La règle directrice et le principe qui en oriente le contenu, nous l'appelons « règle verte ».

Tous les secteurs de notre économie doivent participer à cette bifurcation écologique, y compris la défense.

Pour pouvoir planifier cette bifurcation de façon efficace, il faut impérativement pouvoir identifier quelles sont les infrastructures critiques des armées qui pourraient être affectées par les changements climatiques à venir, que ce soit sur le territoire métropolitain (Brest, Toulon), dans les outre-mer (Guyane, Nouvelle-Calédonie, Polynésie), ou en opérations extérieures (base militaire à Djibouti, présence française au Sahel, dans la zone pacifique, etc). Cette identification permettra dans un deuxième temps de mieux anticiper et adapter les bases aux changements à moyen et à long terme.